

# Agir

pour les territoires

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011  
DES SAFER,  
OPÉRATEURS FONCIERS  
DE L'ESPACE RURAL

1200  
premières  
installations  
agricoles



4300  
conventions avec  
les Collectivités pour  
accompagner les  
politiques publiques



600  
opérations  
environnementales



 safer

## NOTRE OBJECTIF

# Contribuer à un aménagement durable de l'espace rural

- ❖ A travers un observatoire du marché foncier rural et des études foncières ;
- ❖ Par l'achat et la gestion de biens agricoles, forestiers et ruraux ;
- ❖ En attribuant les biens acquis à des candidats, publics ou privés, dont les projets s'inscrivent dans les politiques publiques, de l'échelle européenne au niveau local, et pour réaliser des ouvrages d'intérêt général.

Ces attributions sont réalisées en concertation avec les responsables agricoles et les élus locaux, sous le contrôle de l'Etat, et répondent aux objectifs de nos trois missions d'intérêt général.



### LE GROUPE SAFER

#### QUELQUES REPÈRES :

- 26 Safer dont 3 dans les DOM
- une Fédération Nationale des Safer
- un bureau d'études national : Terres d'Europe-Scafr

#### LES EFFECTIFS :

- 986 salariés
- 904 en métropole
- 58 dans les DOM
- 24 à la FNSafer et à Terres d'Europe-Scafr
- 31 % des collaborateurs ont moins de 35 ans
- 12 ans : ancienneté moyenne
- 52 % des collaborateurs sont des femmes

## NOS 3 MISSIONS

### Dynamiser l'agriculture et la forêt

- favoriser l'installation de jeunes agriculteurs
- restructurer, agrandir les exploitations agricoles et forestières en recherchant des performances économiques et environnementales

### Accompagner le développement local

- Apporter des solutions foncières :
- aux projets économiques ou d'infrastructures des Collectivités territoriales
  - aux porteurs de projets

### Participer à la protection de l'environnement

- préserver les paysages
- protéger les ressources naturelles (terres agricoles, zones humides, eau, biodiversité)
- lutter contre les risques naturels et les risques d'inondation





# LES CHIFFRES CLÉS

## Acquisitions

Les Safer acquièrent des biens agricoles et ruraux pour les attribuer à des candidats, privés ou publics, dont les projets concourent à la mise en œuvre de politiques d'aménagement durable des territoires.

### Comment les Safer interviennent-elles sur le marché ?

Les Safer interviennent sur l'ensemble du marché foncier rural. Elles acquièrent des biens de deux manières :

- à l'amiable, dans la plupart des cas,
- en utilisant le droit de préemption avec des objectifs d'intérêt général définis par la loi : pour protéger l'agriculture et l'environnement et pour restructurer les exploitations agricoles.

Les notaires les informent de tous les projets de vente de biens agricoles et forestiers. C'est une obligation légale.

Le droit de préemption ne peut pas être utilisé sur les achats réalisés par les fermiers en place, sur les terrains à bâtir avec un engagement de construction ou sur les achats par la famille, ni sur la plupart des ventes de forêt.

Les Safer doivent avoir l'autorisation de leurs deux commissaires du gouvernement, représentants des ministères de l'Agriculture et des Finances pour toutes les préemptions et pour les acquisitions à l'amiable supérieures à 75 000 Euros.

### En 2011, les Safer actives dans un marché dynamique

Le marché foncier de l'espace rural est en augmentation pour la deuxième année consécutive, après la contraction de 2009 : 528 000 ha, soit 43 000 ha de plus qu'en 2010.

Les Safer avaient un droit de préemption sur 302 000 ha, soit 55 % du marché total.

Les acquisitions des Safer sont en forte hausse en 2011 : 86 000 ha, soit 15 % de surfaces supplémentaires. Seulement 6600 ha ont été acquis par préemption.

### Nombre de notifications de vente

# 213 700

(en hausse de 4 % par rapport à 2010)

### Biens acquis

# 9 400

### Surface des biens acquis

# 86 000 ha

(en hausse de 15 % par rapport à 2010)

### Valeur des biens acquis

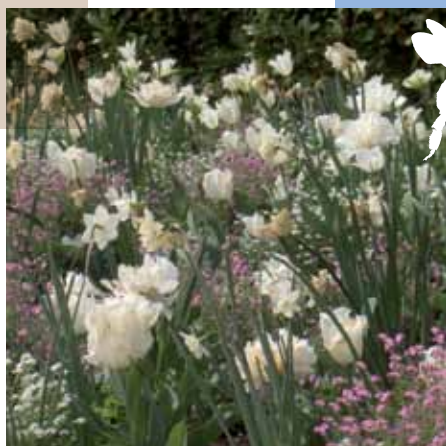
# 890 M€

(en hausse de 13 % par rapport à 2010)

### Préemptions

# 1 360

- 0,6 % des 213 700 notifications de vente
- 31 % à la demande des Collectivités



# 2011



## Attributions des biens

### POUR L'AGRICULTURE

#### Une priorité : l'installation d'agriculteurs

■ La majeure partie des surfaces revendues par les Safer a été consacrée à l'installation :

**26 200 ha**

(18 % des opérations et 31 % des surfaces)

■ La revente s'est faite, soit en accompagnant l'installation proprement dite, soit en agrandissant des « installés » récents :

**1 200 premières installations**

(dont 60 % hors du cadre familial)

■ Les autres surfaces ont été consacrées à la restructuration agricole ou forestière :

- 3 800 exploitations agrandies sur 25 600 ha, soit 30 % des surfaces revendues.

- 1 960 dossiers de restructuration parcellaire, concernant 3 400 ha.

- 700 opérations forestières portant sur 11 600 ha, soit deux fois plus qu'en 2010.

- 1 140 opérations pour maintenir des fermiers en place avec une surface de 10 400 ha.

■ Par ailleurs, les Safer gèrent 8 100 contrats de location en cours, portant sur 89 000 ha. Grâce à l'intermédiation locative, c'est-à-dire l'établissement de baux entre propriétaires et fermiers, les Safer ont facilité l'installation ou l'agrandissement d'exploitations sur plus de 2000 ha.



### POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

#### Comment les Safer y contribuent ?

■ En facilitant l'implantation d'ouvrages publics : en acquérant ou en négociant des terrains pour le compte des Collectivités - les moins pénalisants pour l'agriculture - pour la création de zones d'activité, d'habitat ou de loisirs :

**870 opérations**

**3 000 ha**

■ En acquérant des biens ruraux et en les revendant à des candidats, publics ou privés, dont les projets favorisent le dynamisme local et s'inscrivent dans les politiques publiques :

**630 opérations**

**2 500 ha**

**87 M€**

### POUR L'ENVIRONNEMENT ET LES PAYSAGES

#### Actions renforcées

depuis la mise en place en 1999 du droit de préemption pour motif environnemental

■ Les Safer participent à la protection de l'environnement en réalisant des études, en attribuant des biens, avec le cas échéant, un cahier des charges, à des Collectivités territoriales ou à des organismes de protection tels que :

- Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
- Parcs Naturels
- Conservatoires Régionaux des Espaces Naturels
- Fédérations de Chasseurs
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Agences de l'eau...

**600 opérations**

**5 000 ha**



## LES SAFER ET L'ENVIRONNEMENT\*

### AGRICULTURE BIOLOGIQUE

200 exploitants agrandis ou installés (60%) sur 2000 ha dont 80 nouveaux installés « bio ».

### AGRICULTURE DE PROXIMITÉ

300 ha attribués à 40 agriculteurs ayant des projets de vente en circuits courts ou des productions solidaires.

### PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

3000 ha rétrocédés pour :

- la biodiversité
- la protection des zones humides
- la protection des bois
- la protection du paysage et contre l'artificialisation
- la protection de l'eau

\* Afin de mieux connaître l'activité des Safer en faveur de l'environnement, une enquête a été menée pour la première fois auprès des Safer en partenariat avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. L'amélioration du système d'information des Safer permettra la consolidation des données pour l'activité 2012.



# Pour aménager les territoires de manière durable et équilibrée, Collectivités et Safer sont partenaires

dans le cadre de conventions  
de concours technique

550 nouvelles conventions  
signées en 2011  
4 300 en cours de réalisation,  
soit 17 % de plus qu'en 2010

50 conventions d'observation foncière  
permettant d'analyser les flux du marché d'un territoire  
(nombres, surfaces et valeurs des transactions)

600 conventions de négociation à l'amiable  
de terres ou de biens

1 260 conventions de gestion  
de terres agricoles en attente d'une réalisation de projets

- 270 conventions d'études foncières



## PRÉEMPTIONS À LA DEMANDE DES COLLECTIVITÉS

424 préemptions réalisées sur 660 ha  
surtout en zones urbanisées (Île-de-France,  
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes)  
et sur le littoral.

- 48% pour protéger les terres agricoles
- 41% pour préserver l'eau, la faune,  
la flore et les paysages
- 11% pour le développement rural



## COMMUNES ET EPCI

620 conventions de stockage  
> 3000 ha stockés

*OBJECTIF : Constituer des  
réserves foncières pour des pro-  
jets publics et pour compenser  
les agriculteurs impactés.*

7320 Communes sous conven-  
tion de veille foncière  
> 20% des Communes fran-  
çaises. 2000 de ces Communes  
ont un objectif de protection  
de l'environnement.

*OBJECTIF : Connaître les mou-  
vements fonciers du territoire  
communal.*



## DÉPARTEMENTS

238 conventions de stockage  
> 7000 ha stockés  
16 conventions de protection  
des Espaces Naturels Sensibles

*OBJECTIF : Constituer des  
réserves foncières pour des  
projets tels que construction de  
routes, installation agricole hors  
cadre familial, développement  
de systèmes de production inno-  
vants et protection des espaces  
agricoles, forestiers et naturels.*



## RÉGIONS

26 conventions de stockage  
concernant 9 régions  
> 1800 ha stockés

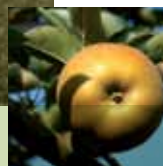
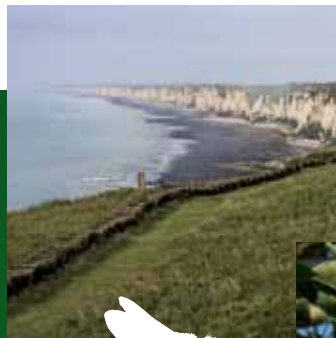
*OBJECTIF : Constituer des  
réserves foncières pour des pro-  
jets publics et pour installer des  
agriculteurs hors cadre familial.*

7 Régions sous conventions de  
veille foncière

*OBJECTIF : Connaître les mou-  
vements fonciers du territoire  
régional.*



Déjà plus de  
5000 Communes  
bénéficient  
du service de  
veille foncière  
**Vigifoncier.**



Les Safer accompagnent les élus dans une meilleure gestion foncière de leur territoire. Elles peuvent aussi apporter leur concours technique dans la mise en œuvre des politiques publiques des Collectivités.

### Aménagez votre territoire avec **Vigifoncier.fr**

Un outil cartographique en ligne unique pour :

• connaître en temps réel les projets de vente sur votre territoire :

➤ être informé des biens agricoles et ruraux mis en vente, connaître leur nature, les localiser sur une carte en regard de vos documents d'urbanisme, vous porter candidat, anticiper vos projets d'aménagement...

• disposer d'indicateurs fonciers :

➤ mesurer l'évolution de l'urbanisation, la consommation de vos espaces naturels, agricoles et forestiers, visualiser les zones de pression foncière, l'ensemble des ventes réalisées, définir votre politique d'aménagement...

Plus de réactivité, d'anticipation dans vos projets d'aménagement

Rendez-vous sur **Vigifoncier.fr**  
Pour vous abonner,  
contactez votre Safer :  
[www.safer.fr](http://www.safer.fr)



Fédération Nationale des  
Sociétés d'Aménagement Foncier  
et d'Établissement Rural

91, rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris  
Tél. : 01 44 69 86 00

Pour connaître les coordonnées  
de votre Safer régionale :  
[www.safer.fr](http://www.safer.fr)

Publication réalisée sur papier recyclé,  
par le service communication de la  
FNSafer avec le concours de Guillaume  
Pathier, statisticien, Gabrielle Barraqué,  
Loïc Jégouzo et Dimitri Liorit, ingénieurs  
d'études et Robert Levesque, directeur  
de Terres d'Europe-Scafr, bureau d'études  
national.

Responsable communication :  
Fabienne Marion.

Chargée de communication :  
Anne-Sophie Lherbette.

Conception graphique :  
ERWANNKERVEADECDESIGN

Photo : © Safer, DR, Fotolia -bluesky6867,  
Foto sapiens, iamtheking33 - Thinkstock

